



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX RÉDACTIONS

**AMÉNAGEMENTS POUR LES ÉPREUVES TERMINALES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
ET TECHNOLOGIQUE ET DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

Mercredi 5 mai 2021

Cette année, les candidats au baccalauréat ont préparé leurs épreuves dans des circonstances particulières, en raison de la crise sanitaire.

A la suite d'échanges du ministre et de ses services avec les organisations syndicales et les représentants lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), **Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a décidé d'aménagements supplémentaires pour les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique et du baccalauréat professionnel.** Ces aménagements ont pour objectif de permettre que chaque élève puisse réussir son examen et soit préparé pour poursuivre le parcours post-baccalauréat de son choix.

Les épreuves du baccalauréat général et technologique

Les épreuves terminales se tiendront aux dates prévues et selon les modalités précédemment arrêtées :

- L'épreuve écrite de philosophie le 17 juin 2021 ;
- L'épreuve du grand oral du 21 juin au 2 juillet 2021 ;
- Les épreuves anticipées de français en classe de première le 17 juin (épreuves écrites) et du 21 juin au 2 juillet (épreuve orale).

Pour l'ensemble des épreuves terminales, des consignes de bienveillance seront transmises aux jurys, au regard des circonstances particulières de cette session.

- **Aménagements pour l'épreuve écrite de philosophie**

L'épreuve de philosophie comportera **quatre sujets au choix au lieu de trois** : un sujet d'explication de texte philosophique, et trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement). Chaque exercice portera sur une des notions au programme.

Lors de la publication des résultats, sera prise en compte pour chaque candidat la meilleure des deux notes qu'il aura obtenues, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle obtenue dans le cadre du contrôle continu en philosophie. Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

- **Aménagements pour l'épreuve du grand oral**

La première édition du grand oral a lieu cette année : en tant qu'aboutissement d'un parcours, cette épreuve évalue des compétences essentielles, en particulier la maîtrise d'une parole personnelle, structurée et argumentée, la capacité à déployer avec clarté et conviction une réflexion, à dialoguer et à débattre, à adopter une distance critique par rapport aux savoirs acquis et à son projet de formation.

Face à la diversité des états de préparation des élèves à cette nouvelle épreuve, plusieurs aménagements sont mis en œuvre pour cette session 2021 :

- Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, **chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de 20 minutes ;**
 - Pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, **le candidat pourra recourir à un support**, comme un tableau, pour y illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.)
 - Enfin, **chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés.**
- **Aménagements pour les épreuves anticipées de français**

En janvier dernier, un premier aménagement avait été effectué, avec une réduction importante du nombre de textes attendus : 14 dans la voie générale (au lieu de 20 textes), 7 dans la voie technologique (au lieu de 12 textes).

Concernant l'épreuve écrite de français, il sera en outre prévu que **tous les sujets soient dédoublés.**

Pour la voie générale, deux séries de 3 sujets de dissertation seront donc proposés (chaque sujet de dissertation étant en rapport avec une des œuvres au programme) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts.

Pour la voie technologique, deux commentaires et deux contractions de textes, chacune suivie d'un essai, seront donc proposés. **Les candidats bénéficieront ainsi d'un choix doublé par rapport à une session normale.**

Concernant l'épreuve orale de français, de nouveaux aménagements sont ajoutés :

- Sur le **descriptif de chaque candidat, seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés**, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément ;
- **Avant le début de la préparation de l'épreuve, les examinateurs choisiront parmi les 14 textes (voie générale) ou les 7 textes (voie technologique) deux textes. L'élève pourra choisir lui-même entre ces deux textes celui sur lequel il sera interrogé.**
- **Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre étudiée en lecture cursive**, afin de circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer leur maîtrise de l'œuvre lue.

Les épreuves du baccalauréat professionnel

Les calendriers des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du baccalauréat professionnel restent inchangés :

- Les épreuves écrites du CAP se dérouleront le 7 juin 2021 (français, prévention, santé et environnement, mathématiques et physique-chimie) et le 8 juin 2021 (langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques) ;
- Les épreuves écrites du baccalauréat professionnel se tiendront le 16 juin 2021 (français, histoire-géographie et enseignement moral et civique), le 17 juin 2021 (prévention, santé et environnement, économie-droit et économie-gestion) et le 18 juin 2021 (arts appliqués et cultures artistiques)

Les épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel sont donc maintenues. Toutefois, seules les deux meilleures notes seront retenues au titre de ces épreuves pour la délivrance du diplôme.

L'épreuve orale de présentation du chef-d'œuvre en CAP est maintenue, car elle incarne la spécificité de la voie professionnelle avec l'association des matières générales et professionnelles et permet aux candidats de présenter le fruit de leur travail.

Pour les contrôles en cours de formation, tous les candidats concernés doivent passer au moins un contrôle en cours de formation (CCF). Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont déjà réalisés, les candidats concernés sont dispensés des autres CCF.

Rappel de l'organisation de la session de rattrapage en BTS

Dans un communiqué datant du 29 avril 2021, Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer annonçaient les principales modalités de la session de rattrapage, dont voici pour rappel les étapes principales : <https://www.education.gouv.fr/modalites-d-organisation-de-la-session-exceptionnelle-de-rattrapage-du-bts-323085>

Rappel des précédents aménagements des examens en raison de la crise sanitaire

- **Baccalauréat général et technologique**

Les évaluations communes de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignement de spécialité, ont été annulées. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu. **Ces adaptations portent à 82%, au lieu de 40%, la part du contrôle continu dans le [calcul de la note finale du baccalauréat 2021](#).**

L'ensemble des aménagements sont disponibles à cette adresse :

<https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-general-et-technologique-adaptation-des-modalites-d-organisation-de-l-examen-au-309041>

- **Baccalauréat professionnel**

La période obligatoire de formation en milieu professionnel (PFMP) a été maintenue dès lors que le protocole sanitaire pouvait être strictement respecté. Cependant, des [aménagements du cadre réglementaire](#) ont été proposés. Si l'activité n'a pas pu être maintenue en présentiel, **la PFMP a pu être partiellement ou totalement effectuée en travail à distance** à condition que la nature de la mission soit adaptée à cet exercice et accessible à l'élève. Il a également été possible, à titre exceptionnel, de **fractionner les périodes habituellement consécutives**.

Pour les élèves et stagiaires de la formation continue qui n'auraient pas pu réaliser toutes les semaines de PFMP requises pour l'obtention de leur diplôme, une dérogation leur permettra de pouvoir se présenter avec un seuil minimal de PFMP réalisé adapté.

Les éventuelles exigences imposées par le référentiel du diplôme qui n'auraient pas pu être respectées, ne seront pas bloquantes.

Le protocole sanitaire applicable à l'examen

Les centres d'examens implantés dans des établissements scolaires seront soumis au [protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires](#).

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ex catégorie 1) sera **obligatoire pour tous**. Des masques seront proposés aux candidats qui n'en ont pas. En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.

Un nettoyage des mains au gel hydroalcoolique sera systématiquement demandé à chaque entrée et sortie de salle.

Pour limiter les brassages, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser la distanciation physique d'un mètre. Les consignes sanitaires seront affichées et rappelées aux candidats à leur arrivée et avant le début des épreuves.

Pour les épreuves orales, les candidats devront présenter leur pièce d'identité aux examinateurs sans contact et émarger avec leur propre stylo.

Enfin, une attention particulière sera apportée aux candidats en situation de handicap.

Ces consignes, ainsi que les dates programmées des examens, peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

Pour mémoire : La phase principale d'admission de Parcoursup sera ouverte du 27 mai au 16 juillet. La phase complémentaire sera accessible à partir du 16 juin.

Un dispositif particulier permettra aux candidats de conserver le bénéfice de leur admission dans l'enseignement supérieur jusqu'à la proclamation finale de leurs résultats.

Contact presse
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports
Tél : 01 55 55 30 10
Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
https://twitter.com/Education_Gouv

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE